ART. 18 BIS N° 680

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

## SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### **AMENDEMENT**

N º 680

présenté par M. Matras

#### **ARTICLE 18 BIS**

À l'alinéa 20,	substituer	au	mot	:

« restent »,

« sont ».

le mot:

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.